FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
POSTES – ColiPoste
OCTOBRE 2009 • Codes A & P

FO COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
thierry.roux@fo-com.com

Le ColiFOstier

Négociations sur les primes :

BONUS QUALITÉ ET CHALLENGE/3RC

La Poste mérite un REFERENDUM !

Le 1er septembre 2009, François Copigneaux écrivait à chaque ColiPostier annonçant sa volonté d'échanger avec les syndicats pour « *valoriser la contribution des ColiPostiers, par exemple par une évolution du Bonus Qualité* ».

Il aura fallu plus d'un an pour que ColiPoste accède enfin à une demande de Force Ouvrière, appuyée par une pétition nationale.

DANS CE CADRE, nous avons été reçus les 25 septembre et 7 octobre. Concernant notre revendication d'instaurer un **13e mois pour tous, sans condition, la direction a rejeté notre demande.**

FACE À CE REFUS, FO a réclamé la revalorisation significative et équitable des primes existantes Bonus et Challenge/3RC, en clair :

- Obtenir l'équivalent d'un treizième mois moyen, et ce **particulièrement pour les classes 1 et 2 qui ne perçoivent pas de part variable,** à hauteur de 1 500 €;
- **50 %** du bonus **non soumis à critères** (présentéisme, qualité de service...) et versé systématiquement à chaque bimestre aux personnels ;
- **4 RC** en PFC et qu'ils soient **payés ou rendus**, au choix de l'agent ;
- Un montant équivalent à 4RC pour le **challenge** en ACP ;
- **Un paiement** du challenge/4RC **au prorata de la présence** de l'agent : Le zéro euro pour une seule absence du 01 au 24 décembre ne doit plus exister ! Exemple : moitié présent, moitié de la prime.

NOUS AVONS EXIGÉ, en outre, une **prime exceptionnelle** conséquente, en dehors de celles prévues par les textes en cas de réorientation, pour acompagner les **multiples et incessantes réorganisations** tant en ACP (Plan livraison), qu'en PFC et autres services de ColiPoste qui remettent en cause l'équilibre vie privée et vie professionnelle !

Pour FO, ces revendications constituent un minimum financier de reconnaissance et de considération que doit apporter la Direction de ColiPoste à son personnel.

Réponse le 23 octobre 2009, date de la CDSP nationale.

Les ColiPostiers pourront alors juger des promesses et de la valeur donnée à la reconnaissance de leur professionnalisme !